

Conseil Municipal du 23 février 2017

Le **vingt-trois février** deux mil dix-sept, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le **16 février 2016**, se sont réunis à la mairie, lieu habituel de leurs réunions, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Régis LEFEUVRE.

P.J. : 2 annexes en vue du débat réglementaire sur le PADD du PLUI (version finalisée et support au débat)

Étaient présents : Régis LEFEUVRE, Julie DUCOIN, Yves LETERME, Sophie ADAM, Michel DURAND, Lucie DUCHENE, Daniel GEORGET, Dominique JANVIER, Patrice JUDON, Linda LANGLAIS, Jeanine MENARD, Solange MONNIER, Chantal RAGOT,

Le Conseil Municipal de Jeunes a été invité à assister à cette séance ; étaient présents :

Timéo ADAM, Lucas BRIELLES, Léhane JUDON, Oscar LEVEILLE, Matis PERRET.

Absent(s) excusé(s) : Mickaël LOINARD, Serge TROU.

Pouvoir(s) :

- Serge TROU a donné pouvoir à Daniel GEORGET.

Secrétaire de séance : Jeanine MENARD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 26 janvier 2017.

Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

3b- Demande de subvention exceptionnelle de l'école St Joseph de Vaiges.

6b- Bassin de La Vaige : confirmation de l'avis émis par délibération n° 2017-01-26-14.

10- Décisions du Maire dans le cadre de la délibération n° 2016-02-11-06.

11- Résultats de la consultation pour les travaux d'aménagements des abords de l'étang et du stade : attribution des marchés.

En préalable à l'ouverture de la séance, les membres du Conseil Municipal de Jeunes ont présenté leur bilan d'activités 2016, et une approche de leurs projets 2017. La prochaine réunion aura lieu en mars. L'élection pour le renouvellement du du CMJ sera organisée en octobre.

Monsieur le Maire ouvre la séance :

Résultats budgétaires 2016

1) Votes des comptes de gestion 2016 (résultats des comptes de caisse au Trésor Public)

DCM 2017-02-23-01

1a) Assainissement - Vote du compte de gestion 2016

DCM 2017-02-23-01a

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du receveur municipal de l'année 2016, compte qui reflète exactement le compte administratif.

Décision :

Considérant la conformité des comptes, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, pour le Budget Annexe Assainissement, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

1b) Lotissement Résidence seniors du Haut Ormeau - Vote du compte de gestion 2016

DCM 2017-02-23-01b

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du receveur municipal de l'année 2016, compte qui reflète exactement le compte administratif.

Décision :

Considérant la conformité des comptes, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, pour le Budget Annexe Lotissement Résidence du Haut Ormeau, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Enregistrée en Préf le 27/02/2017

publiée le 04/03/2017

1c) Lotissement « Les Roseaux »- Vote du compte de gestion 2016

DCM 2017-02-23-01c

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du receveur municipal de l'année 2016, compte qui reflète exactement le compte administratif.

Décision :

Considérant la conformité des comptes, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, pour le Budget Annexe Lotissement Les Roseaux, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Enregistrée en Préf le 27/02/2017

publiée le 04/03/2017

1d) Maison Médicale - Vote du compte de gestion 2016

DCM 2017-02-23-01d

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du receveur municipal de l'année 2016, compte qui reflète exactement le compte administratif.

Décision :

Considérant la conformité des comptes, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, pour le Budget Annexe Maison Médicale, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Enregistrée en Préf le 27/02/2017

publiée le 04/03/2017

1e) Commune - Vote du compte de gestion 2016

DCM 2017-02-23-01e

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du receveur municipal de l'année 2016, compte qui reflète exactement le compte administratif.

Décision :

Considérant la conformité des comptes, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, pour le Budget Général Commune, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Enregistrée en Préf le 27/02/2017

publiée le 04/03/2017

2) Notes des comptes administratifs 2016 (résultats de l'exécution des autorisations budgétaires)

2a) Assainissement - Vote du compte administratif 2016

DCM 2017-02-23-02a

Monsieur le Maire propose de passer au vote du compte administratif 2016 et cède la présidence à Monsieur Michel DURAND, doyen de la séance.

Monsieur le Maire quitte la séance pendant le vote.

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

Assainissement - RESULTATS année 2016

Section de fonctionnement	
Réalisé en Recettes de fonctionnement.....	43 541,85 €
Excédent de fonctionnement 2015 reporté	22 078,95 €
Total recettes	65 620,80 €
Réalisé en Dépenses de fonctionnement.....	43 547,40 €
Déficit de fonctionnement 2015 reporté	0,00 €
Total dépenses	43 547,40 €
Résultat de fonctionnement :	
Recettes – Dépenses : EXCEDENT	22 073,40 €

Section d'Investissement	
Réalisé en Recettes d'investissement.....	28 382,76 €
Excédent d'investissement 2015 reporté.....	42 927,14 €
Total recettes	71 309,90 €
Réalisé en Dépenses d'investissement.....	34 518,35 €
Déficit d'investissement 2015 reporté.....	0,00 €
Total dépenses	34 518,35 €
Résultat d'investissement :	
Recettes – Dépenses : Excédent	36 791,55 €

Restes à réaliser au 31/12/2016	
Restes à réaliser recettes	0,00 €
Restes à réaliser dépenses	807,83 €
EXCEDENT ou DEFICIT sur restes à réaliser	807,83 €

Examen du BESOIN FINANCEMENT de l'investissement à la clôture 2016

(à prévoir au BP 2017)

Résultat d'investissement 2016 : Excédent	36 791,55 €
Restes à réaliser en investissement au 31/12/2016 : déficit	- 807,83 €

Besoin de financement de l'exercice 2016	néant
---	--------------

A reporter au BP 2017 :

En investissement : report du résultat constaté = + 36 791,55 € (dont 807,83 € seront destinés à couvrir le déficit RAR)

En fonctionnement : report du résultat constaté = + 22 073,40 €.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif de l'année 2016 pour le Budget Annexe « Assainissement ».

Enregistrée en Préf le 27/02/2017

publiée le 04/03/2017

2b) Lotissement Résidence du Haut du Ormeau - Vote du compte administratif 2016

DCM 2017-02-23-02b

Monsieur le Maire propose de passer au vote du compte administratif 2016 et cède la présidence à Monsieur Michel DURAND, doyen de la séance.

Monsieur le Maire quitte la séance pendant le vote.

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

Lotissement Résidence seniors « Le Haut Ormeau » - RESULTATS année 2016

Résultat fonctionnement	
Réalisé en Recettes de fonctionnement.....	367 034,28 €
Excédent de fonctionnement 2015 reporté	0,00 €
Total recettes	367 034,28 €
Réalisé en Dépenses de fonctionnement.....	366 961,36 €
Déficit de fonctionnement 2015 reporté	73,31 €
Total dépenses	367 034,67 €
Résultat de fonctionnement 2016	
Total Recettes – Total Dépenses = DEFICIT	- 0,39 €

Résultat investissement	
Réalisé en Recettes d'investissement.....	366 960,97 €
Excédent d'investissement 2015 reporté	0,00 €
Total recettes	366 960,97 €
Réalisé en Dépenses d'investissement.....	366 960,97 €
Déficit d'investissement 2015 reporté	0,00 €
Total dépenses	366 960,97 €
Résultat 2016 d'investissement	
Recettes – Dépenses = EQUILIBRE	0 €

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif de l'année 2016 pour le Budget Annexe « Lotissement Résidence du Haut Ormeau ».

Enregistrée en Préf le 27/02/2017

publiée le 04/03/2017

2c) Lotissement Les Roseaux - Vote du compte administratif 2016

DCM 2017-02-23-02c

Monsieur le Maire propose de passer au vote du compte administratif 2016 et cède la présidence à Monsieur Michel DURAND, doyen de la séance.

Monsieur le Maire quitte la séance pendant le vote.

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

Lotissement « Les Roseaux » RESULTATS année 2016

Résultat fonctionnement	
Réalisé en Recettes de fonctionnement.....	385 527,28 €
Excédent de fonctionnement 2015 reporté	74 640,58 €
Total recettes	460 167,86 €
Réalisé en Dépenses de fonctionnement.....	385 449,92 €
Déficit de fonctionnement 2015 reporté	0,00 €
Total dépenses	385 449,92 €
Résultat 2016	
Total Recettes – Total Dépenses = EXCEDENT	+ 74 717,94 €

Résultat investissement	
Réalisé en Recettes d'investissement.....	374 065,99 €
Excédent d'investissement 2015 reporté	18 920,67 €
Total recettes	392 986,66 €
Réalisé en Dépenses d'investissement.....	392 986,66 €
Déficit d'investissement 2015 reporté	0,00 €
Total dépenses	392 986,66 €
Résultat 2016	
Total Recettes – Total Dépenses = EQUILIBRE	0 €

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif de l'année 2016 pour le Budget Annexe « Lotissement Les Roseaux ».

Enregistrée en Préf le 27/02/2017

publiée le 04/03/2017

2d) Maison Médicale - Vote du compte administratif 2016

DCM 2017-02-23-02d

Monsieur le Maire propose de passer au vote du compte administratif 2016 et cède la présidence à Monsieur Michel DURAND, doyen de la séance.

Monsieur le Maire quitte la séance pendant le vote.

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

Budget Maison Médicale - RESULTATS année 2016

Fonctionnement	
Réalisé en Recettes de fonctionnement.....	20 390,48 €
Excédent de fonctionnement 2015 reporté	5 257,35 €
Total recettes	25 647,83 €
Réalisé en Dépenses de fonctionnement.....	7 063,70 €
Déficit de fonctionnement 2015 reporté	0,00 €
Total dépenses	7 063,70 €
Résultat de fonctionnement	
Recettes – Dépenses = EXCEDENT	+ 18 584,13 €
<i>A reporter au budget Primitif 2017</i>	

Investissement	
Réalisé en Recettes d'investissement.....	78 083,88 €
Excédent d'investissement 2015 reporté	63 148,84 €
Total recettes	141 232,72 €
Réalisé en Dépenses d'investissement.....	248 772,53 €
Déficit d'investissement 2015 reporté	0,00 €
Total dépenses	248 772,53 €
Résultat d'investissement	
Recettes – Dépenses = DEFICIT	- 107 539,81 €

Reste à réaliser en recettes d'investissement au 31/12/2016	78 156,80 €
Reste à réaliser en dépenses d'investissement au 31/12/2016	10 639,48 €
Restes à réaliser au 31/12/2016 = EXCEDENT	+ 67 517,32 €

BESOIN FINANCEMENT de la section investissement à la clôture 2016

(à prévoir au BP 2017)

Résultat d'investissement 2016 : Déficit - 107 539,81 €

Restes à réaliser en investissement : Excédent + 67 517,32 €

Besoin financement pour investissement 2016 - 40 022,49 €

A couvrir au BP 2017 par :

1°- inscription de recette complémentaire notifiée (110 000 € notifié - 78 156,80 € crédits inscrits) = + 31 843,20 €

2°- Décision d'affectation sur l'investissement de l'excédent de fonctionnement pour compl déficit = ± 8 179,29 €

+ 40 022,49 €

Décision :**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif de l'année 2016 pour le Budget Annexe « Maison Médicale ».**

Enregistrée en Préf le 27/02/2017

publiée le 04/03/2017

2e) Commune - Vote du compte administratif 2016

DCM 2017-02-23-02e

Monsieur le Maire propose de passer au vote du compte administratif 2016 et cède la présidence à Monsieur Michel DURAND, doyen de la séance.

Monsieur le Maire quitte la séance pendant le vote.

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

Budget COMMUNE - RESULTAT 2016**Section de fonctionnement**

Réalisé en Recettes de fonctionnement..... 1 358 375,94 €

Réalisé en Dépenses de fonctionnement..... 1 003 179,46 €

Résultat de fonctionnement propre à l'exercice 2016 :Recettes – Dépenses = **Excédent**..... **355 196,48 €**

en N-1 = 409 743,33 €

Report du Résultat fonctionnement **2015 = Excédent**..... 375 637,01 €**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2016 730 833,49 €**

(1) Besoin de couverture du déficit d'investissement année 2016..... - 1 148,77 €*(Voir document ci-joint présentant les résultats d'investissement)***EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2016 REEL 729 684,72 €***disponible et à reporter en 2017***Budget COMMUNE - RESULTAT 2016****Section d'investissement**

Réalisé en Recettes d'investissement..... + 613 694,77 €

dont Affectation du résultat de 2015 (art 1068) = 363 844,08 €

Réalisé en Dépenses d'investissement..... - 251 989,50 €

Résultat d'investissement propre à l'exercice 2016Recettes – Dépenses = **Excédent**..... + **361 705,27 €**Report du résultat d'investissement **2015 = déficit** - **287 096,58 €****EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2016 + 74 608,69 €**

Restes à réaliser en **recettes** d'investissement au 31/12/2016 + 7 026,89 €Restes à réaliser en **dépenses** d'investissement au 31/12/2016 - 82 784,35 €**Résultat sur restes à réaliser en investissement au 31/12/2016** - 75 757,46 €

(1) DECOMPTE DU BESOIN FINANCEMENT à la clôture 2016

(à prévoir au BP 2017)

Résultat d'investissement 2016 : **Excédent** + 74 608,69 €Résultat sur Restes à réaliser en investissement au 31/12/2016 : **Déficit** - 75 757,46 €**DONC****Besoin de financement de l'exercice 2016** - 1 148,77 €

Couverture à prévoir au BP 2017 (par prélèvement sur l'excédent constaté en fonctionnement 2016 d'un montant de 730 8733,49 €)

Décision :**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif de l'année 2016 pour le Budget Général « Commune de Vaiges ».**

Enregistrée en Préf le 27/02/2017

publiée le 04/03/2017

Eléments budgétaires 2017**3) 3a) Subventions 2017 aux associations**

DCM 2017-02-23-03a

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- vote, pour l'année 2017, les subventions telles que présentées au tableau ci-dessous ;
- dit que ces subventions seront versées aux bénéficiaires avant le 15/06/2017, sur présentation des bilans de l'année civile 2016 (arrêtés au 31/12/2016) et des bilans de saison sportive 2015-2016 (arrêtés entre juin 2016 et septembre 2016).

	Bénéficiaires	2017
	I a - Associations parents d'élèves	5 151,00 €
	APEEP/Projets pédagogiques Ecole Publique) = <i>vote/élève</i>	24,00 €
	Soit Montant subv / rentrée 2016 : 141	3 384,00 €
	APEEP de Vaiges/vie associative = <i>vote/élève</i>	3,00 €
	Soit Montant subv / rentrée 2016 : 141	423,00 €
	APEL/projets pédagogiques Ecole Privée) = <i>vote/élève</i>	24,00 €
	Soit Montant subv / rentrée 2016 : 32 enf.Vaiges et dérog	768,00 €
	APEL de Vaiges/vie associative = <i>vote/élève</i>	3,00 €
	Soit Montant subv / rentrée 2016 : 64 enfants	192,00 €
	Subv arbre de Noël / APEL/32 enf/délib spécifique	384,00 €
	I b - Associations Communales (hors parents d'élèves)	18 997,88 €
	OMS (répartition de la subvention sur toutes les sections)	7 158,60 €
	Théâtre de Vaiges	406,92 €
	Familles Rurales/vie associative	1 109,20 €
	Familles Rurales/halte garderie « Gribouille »/voir CEJ	2 121,39 €
	Familles Rurales/LAEP Babydoux	275,48 €
	Comité des Fêtes	2 538,01 €
6574	Comité des Fêtes/Feu d'artifice/confirmer délib spécifique	4 120,00 €
	Association de la Vallée de Vaiges	329,80 €
	Ass des Donneurs de Sang Bénévoles Montsûrs/Vaiges	160,05 €
	Club de Loisirs (Ainés)	287,61 €
	Amicale Anciens Combattants - A.P.G. - A.F.N.	324,95 €
	Groupnt communal Défense contre Organismes Nuisibles	165,87 €

	IIa - Associations extérieurs et départementales	1 669,90 €
6574	S.P.A.	44,62 €
	UDAF 53 Laval	282,76 €
	Restaurants du Coeur	174,60 €
	Banque Alimentaire	224,07 €
	Croix Rouge	88,76 €
	La Croix d'Or	88,76 €
	Chambre des Métiers	47,53 €
	Paralysés de France	88,76 €
	Asso 53 Infirmes Moteurs Cérébraux (I.M.C.)	88,76 €
	Ass. Française contre les Myopathies (A.F.M.) Téléthon 53	88,76 €
	Comité Dal 53 de la Ligue contre le Cancer	88,76 €
	CA Evron VTT pour manifestation de cyclo cross à Vaiges	275,00 €
	France Alzheimer	88,76 €
	IIb - Association nationales	88,76 €
6574	Ass. Sclérosés en plaques	88,76 €
IIc - Associations spécifiques (variable)	2 086 €	
6574	Amicale Pompiers (/membres actifs)	1 836,00 €
	Jumelage (subv exceptionnelle « Anniv 50 »)	250,00 €
III - OGEC	23000 €	
6558	OGEC St Joseph Vaiges (dotation école privée) variable selon effectifs/ voir délib n° 2017-01-26-02c plafonnant crédit budgétaire à	23000 €

Enregistrée en Préf le 02/03/2017

publiée le 04/03/2017

3b) Demande de subvention pour sortie scolaire

DCM 2017-02-23-03b

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 10 février 2017 reçu de la Directrice de l'école St Joseph de Vaiges, sollicitant une subvention exceptionnelle pour une sortie pédagogique pour 18 élèves du 24 au 28/04/2017.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas accorder de financement communal pour ce projet au motif que la Commune de Vaiges verse déjà une subvention annuelle « projets pédagogiques » destinée à ce type d'actions scolaires.

Enregistrée en Préf le 02/03/2017

publiée le 04/03/2017

Lotissement du Haut Ormeau**4) Avenant n° 3/Entreprise ELITEL Réseaux**

DCM 2017-02-23-04

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les modifications au marché initial passé avec l'entreprise ELITEL RESEAUX pour le lot 2 « RESEAUX DIVERS » dans le cadre de l'opération de viabilisation du Lotissement « Résidence seniors Le Haut Ormeau », et en considération des adaptations nécessaires au projet de construction de 4 locatifs par Mayenne Habitat en 2017 :

-> Téléphone, électricité, éclairage, gaz = + 7 825 € HT

représentant une plus-value de 8,18 % sur le montant du marché de travaux initial.

Le montant de marché passé avec l'entreprise ELITEL RESEAUX pour le lot n° 2 est donc modifié comme suit :

	H.T.	T.T.C.
Montant initial	95 704,46 €	114 462,53 €
Avenant n° 1 (- 22,81 %)	- 21 831,65 €	- 26 110,65 €
Avenant n° 2 (modif doc)	0 €	0 €
Avenant n° 3 (+ 8,18 %)	+ 7 825,00 €	+ 9 390,00 €
Total marché	81 697,81 €	97 781,88 €

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte l'avenant n° 3 au marché passé avec l'entreprise ELITEL RESEAUX pour le lot n° 2 pour les travaux de viabilisation du Lotissement « Résidence seniors Le Haut Ormeau » ;
- autorise le Maire à signer cet avenant et tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision, et à la poursuite de l'opération.

Enregistrée en Préf le 27/02/2017

publiée le 04/03/2017

5) Avenant n° 6 / Entreprise EUROVIA

DCM 2017-02-23-05

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les modifications au marché initial passé avec l'entreprise EUROVIA pour le lot 1 « TERRASSEMENT - VOIRIE - ASSAINISSEMENT EU EPI » dans le cadre de l'opération de viabilisation du Lotissement « Résidence seniors Le Haut Ormeau » :

-> Désenclavement des parcelles Nord (riverains du lotissement) = + 3 519,00 € HT

-> Reprises de branchements sur réseaux = + 5 627,40 € HT

-> déplacement équipe voirie = + 300,00 € HT

Total prestations supplémentaires = + 9 446,40 € HT

représentant une plus-value de 3,23 % sur le montant du marché de travaux initial, s'ajoutant aux plus-values des avenants précédents (7,30 %), et portant le total de la plus value sur le marché initial à 10,53 %.

Le montant de marché passé avec l'entreprise EUROVIA pour le lot n° 1 est donc modifié comme suit :

Actes	H.T.	T.T.C.
Marché initial	292 447,02 €	349 766,64 €
Avenant n° 1 (+ 4,23 %)	+ 12 372,00 €	+ 14 796,91 €
Avenant n° 2 (+ 1,27 %)	+ 3 714,00 €	+ 4 441,94 €
Avenant n° 3 (modif doc)	Précisions au CCAP	
Avenant n° 4 (+ 0,95 %)	+ 2 790,00 €	+ 3 336,84 €
Avenant n° 5 (+ 0,85 %)	+ 2 485,00 €	+ 2 972,06 €
Avenant n° 6 (+ 3,23 %)	+ 9 446,40 €	+ 11 335,68 €
Total marché	313 254,42 €	374 690,07 €

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte l'avenant n° 6 au marché passé avec l'entreprise EUROVIA pour le lot n° 1 pour les travaux de viabilisation du Lotissement « Résidence seniors Le Haut Ormeau » ;
- autorise le Maire à signer cet avenant et tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision, et à la poursuite de l'opération.

Enregistrée en Préf le 27/02/2017

publiée le 04/03/2017

Intercommunalité

6) 6a) Bassin de La Vaige : Liste des travaux programmés en 2017 sur Vaiges

DCM 2017-02-23-06a

Pour information :

Liste des travaux programmés sur la commune de VAIGES :

- Débroussaillage sur les ruisseaux de la Rotrie et de l'Ossesniers pour un coût de 7 000 €,
- Embâcles pour un coût de 7 600 €,
- Plantations sur le ruisseau de la Rotrie pour un coût de 16 500 € (1 370 ml),
- Abreuvoirs + passage à gué + clôtures sur la Vaige et l'Ossesniers pour un coût de 48 000 €,
- Renaturation des ruisseaux de la Rotrie et de l'Ossesniers sur 2 800 ml pour un coût de 50 000 €,
- Seuil de pont à NOE MONTSURS pour un coût de 600 €,
- Aménagement de pont sur le ruisseau de la Rotrie pour un coût de 7 200 €,
- Frais d'étude pour l'aménagement de l'étang de l'Oriolet.

L'ensemble de ces travaux est subventionné à hauteur de 80%, le reste étant à charge du syndicat.

En ce qui concerne la GeMAPI (Gestion Milieu Aquatique et Prévention Inondation, le Syndicat du Bassin de La VAIGE assurera la gouvernance et représentera donc les Syndicats de Bassin de l'ERVE, TAUDE, ERVE et TREULON.

Les Syndicats de Bassins fusionneront au 01/01/2018. Le projet des futurs statuts prévoit que les élus communautaires deviendraient représentants de la Commune au sein du Syndicat.

Enregistrée en Préf le

-non soumis à enregistrement en Préf.-

publiée le 04/03/2017

6b) Bassin de La Vaige : confirmation de l'avis émis par délibération n° 2017-01-26-14

DCM 2017-02-23-06b

M. DURAND donne lecture de la réponse faite par le Commissaire Enquêteur :

«...la délibération n° 2017-01-26-14 du Conseil Municipal de VAIGES en date du 26 janvier 2017, alors aurait dû avoir lieu sur la période du 6 Février 2017 (date d'ouverture d'enquête) au 25 mars 2017 (15 jours après la clôture de l'enquête), et après avoir pris conseil auprès de la Préfecture de la Mayenne, voici mon appréciation et ce qu'il convient de faire :

* La délibération du 26 janvier (date incluse dans la période d'affichage de l'avis d'enquête sur site, en mairie et en annonces légales presse) ne constitue pas une raison valable de recours.

* Le conseil municipal de Vaiges se réunissant jeudi prochain 23 Février 2017, il conviendra de prendre la délibération suivante ; **"Le conseil municipal, réuni ce jour 23 février 2017, confirme l'intégralité de l'avis qu'il a émis lors de sa délibération du 26 janvier 2017 dans le cadre de l'enquête publique en cours portant sur la Déclaration d'Intérêt Général, et l'Autorisation au titre de la loi sur l'eau, du programme de restauration et d'entretien des milieux aquatiques sur la bassin versant de la Vaige".** Un extrait de cette 2ème délibération sera à joindre à l'extrait de la délibération du 26 janvier 2017 (les 2 délibérations seront transmises par mail au Commissaire en pièces jointes par mail) ».

Décision :

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal confirme l'intégralité de l'avis qu'il a émis lors de sa délibération n° 2017-01-26-14 du 26 janvier 2017 dans le cadre de l'enquête publique en cours portant sur la déclaration d'intérêt général et l'autorisation au titre de la loi sur l'eau du programme de restauration et d'entretien des milieux aquatiques sur la bassin versant de la Vaige.

Enregistrée en Préf le 27/02/2017

publiée le 04/03/2017

7) **Déclaration d'Intérêt Général sollicitée par le Syndicat de Bassin de L'Erve pour programme de travaux sur le bassin versant de l'Erve : avis du Conseil Municipal dans le cadre de l'enquête publique réglementaire**

DCM 2017-02-23-07

Vu la nécessité d'atteindre le bon état écologique à l'horizon 2021 sur le bassin versant de l'Erve ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2017 modifié, par lequel le Préfet de la Mayenne, a prescrit l'ouverture d'une enquête publique du 21 février au 25 mars 2017 inclus, relative à la demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation unique au titre de la Loi sur l'Eau portée par le Syndicat du Bassin de l'Erve dans le cadre des travaux prévus au Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) (2017-2021) du bassin de l'Erve :

↳ Volet 1 : Travaux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Erve, hors ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du Pont d'Orval ;

Vu le programme de restauration et d'entretien 2017-2021 d'un montant estimé à 819 483 euros TTC, concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Erve, hors ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du Pont d'Orval ;

Décision :

Après délibération, le Conseil Municipal :

- donne un avis favorable au programme de restauration et d'entretien (Volet 1) d'un montant estimé à 819 483 € TTC pour la période 2017-2021 concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Erve, hors ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du Pont d'Orval, d'une part et à la déclaration d'intérêt général d'autorisation unique sollicitée au titre de la Loi sur l'Eau par le Syndicat du Bassin de l'Erve, d'autre part.

Enregistrée en Préf le 27/02/2017

publiée le 04/03/2017

8) **Projet de PLUi : Débat sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**

DCM 2017-02-23-08

Monsieur Le Maire rappelle :

- l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal actuellement en cours pour le territoire de la Communauté de Communes des Coëvrons ;
- les différentes phases de la procédure d'élaboration du PLUi, et notamment celle de l'examen du Plan d'Aménagement et de Développement Durable sur lequel le Conseil Municipal est invité à débattre aujourd'hui, conformément aux prescriptions de l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme.

En prévision du débat réglementaire sur le PADD du projet de PLUi, chacun des conseillers municipaux a pu prendre connaissance de ce PADD, annexé à la convocation pour la présente séance.

Monsieur le Maire reprend et expose ce document.

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert.

Le procès-verbal relatant les échanges qui ont eu lieu lors de ce débat est annexé à la présente délibération, qui vaut acte de la tenue du débat sur ce PADD au sein du Conseil Municipal de Vaiges.

Enregistrée en Préf le 3/03/2017

publiée le 04/03/2017

Décisions du Maire : Portés à connaissance du Conseil Municipal

9) INVESTISSEMENT : Porté à connaissance de la rectification des Restes à réaliser au 31/12/2016 /Maison Médicale

DCM 2017-02-23-09

Monsieur le Maire :

- rappelle la délibération n° 2016-12-22-09a présentant l'état (anticipé) du détail des restes à réaliser de la section d'investissement du Budget annexe « Maison Médicale » au 31 décembre 2016, et à poursuivre en 2017 ;
- présente la rectification apportée à cet état (le reste à réaliser de subventions doit être limité au crédit ouvert, même si les subventions notifiées dépassent le crédit ouvert).

Décision

Après examen de l'état des restes à réaliser au 31/12/2016 en dépenses et en recettes sur la section investissement, le Conseil Municipal décide de poursuivre en 2017 les montants suivants :

- en dépenses : 10 639,48 €

- en recettes : 78 156,80 €,

permettant de constater un excédent sur restes à réaliser de 67 517,32 € ;

- dit que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2016-12-22-09a, et que mention de cette annulation sera faite en marge de ladite délibération au registre des actes des décisions du Conseil Municipal.

Enregistrée en Préf le 27/02/2017

publiée le 04/03/2017

10) Décisions dans le cadre de la délibération n° 2016-02-11-06

DCM 2017-02-23-10

Opération n° 154 /Mairie

Monsieur le Maire rappelle le besoin d'acquérir un nouveau PC portable suite à sinistre.

A l'issue de la consultation de divers fournisseurs, la commande a été passée auprès de la Sté KS INFO pour un montant de 913,32 € TTC (fourniture, transfert de données et configuration).

Opération n° 181 /Eglise

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des observations émises par la Sté BODET, titulaire du contrat de maintenance et de vérification des équipements (cloches et horlogerie) de l'église : chaîne de tirage de la cloche n° 2 cassé (et danger).

Le remplacement du kit de chaîne de tirage de cette cloche a été commandé pour un montant de 417,60 € TTC.

Contrat pour vérification périodique d'équipements d'aires de jeux pour enfants

Monsieur le Maire rappelle la réglementation relative au contrôle de sécurité pour les équipements d'aires de jeux pour enfants situés à la maternelle, au Parc des Rochettes (2 sites) et au Parc des sports (terrain multisports).

A l'issue de la consultation de divers prestataires, un contrat d'une durée de 3 ans pour prestations de service d'inspection périodique, pour un montant annuel de 360 € TTC (révisable selon indice ICHT-IME).

Décision :

Après délibération, le Conseil Municipal, prend acte de ces décisions du Maire prises dans la cadre de la délibération n° 2016-02-11-06 lui donnant délégations.

Enregistrée en Préf le 27/02/2017

publiée le 04/03/2017

Opérations 194 (Plan d'eau) et 205 (Parc des Sports)

11) Résultats de la consultation pour les travaux d'aménagements des abords de l'étang et du stade : attribution des marchés

DCM 2017-02-23-11

- ➔ Attribution des marchés de travaux
- ➔ Autorisation de signature au Maire
- ➔ Lancement des travaux

Vu le code des marchés publics,

Vu la délibération n° 2016-11-24-01, en date du 24 novembre 2016, décidant le lancement de l'opération et la mise en oeuvre de la procédure d'appel d'offres adaptée pour l'attribution de ces travaux ;

Vu les procès-verbaux de la commission d'appel d'offres des 07 et 22 février 2017 ;

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- valide la décision de la Commission d'Appel d'Offres décidant l'attribution des marchés de travaux comme suit :

Décision d'attribution des marchés

N° lot	Corps d'état	Attributaires	Offres TTC	Offres TTC	Totaux marchés TTC
			/secteur 1 étang	/secteur 2 stade	
1	Terrassement - voirie - assainissement EU-Epl - AEP	EUROVIA	162 522,00 €	88 372,20 €	250 894,20 €
2	Espaces verts	LA GORRONNAISE DES JARDINS	9 492,14 €	10 224,24 €	19 716,38 €
Totaux			172 014,14 €	98 596,44 €	270 610,58 €

- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux à intervenir, et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette opération ;
- autorise le lancement des travaux.

Enregistrée en Préf le 27/02/2017

publiée le 04/03/2017

Questions diverses

- Action de sensibilisation Espac'Eco le 1^{er} février 2017 à la salle de La Passerelle

Les habitants ont pu être sensibilisés sur les gestes en économies d'eau tout au long de la journée. Cette action de sensibilisation a pu aussi se faire dans chaque logement communal avec les gestes simples à effectuer pour économiser les ressources, ainsi que l'installation de matériels hydro-économiques (aérateur limiteur, flexible, régulateur, pommeau de douche, bague mitigeur,...).

4 appartements ne connaîtront aucune transformation car ils ont déjà un bon débit d'eau correspondant à 6 litres/min. 7 logements vont connaître une économie importante puisqu'ils passeront de 18 litres/min à 6 litres/min : économie représentant 150 à 300€/an pour les locataires concernés.

- Commission COMMUNICATION du 1^{er} février 2017 : actions et propositions

- Démarrage de la préparation du bulletin municipal 2017.
- Présentation prochainement d'un diaporama photo ou vidéo pour la cérémonie de vœux de l'année prochaine : oui. Souhait de faire présenter les différents travaux des commissions par chaque adjoint : refus (ne pas alourdir les interventions).
- Wifisation : le devis d'Orange (30 000 €) n'est pas retenu car le coût est trop élevé. Prendre contact pour l'installation d'une Livebox à la Passerelle.
- Subvention de 350 € pour l'association "La Fête des Voisins": refus (concerne vies privées des quartiers).
- Cadeaux pour les mariages : Pots garnis à continuer pour les mariages.
- Cadeaux pour les parrainages civils, naissances, nouveaux habitants : refus.
- Locatifs communaux : 1 libre actuellement, + 1 au 1er Mai et 1 au 1er Août (renseignements en mairie ou sur le site internet de la commune).

Dates prochaines réunions**Commissions**

- Commission FINANCES élargie (*à l'ensemble du Conseil*) : Lundi 20 mars 2017 à 20h00.
- Commission COMMUNICATION : à 20h30 les mercredis 8 mars, 5 avril et 3 mai.

Conseil Municipal

- Jeudi 30 mars 2017
- Jeudi 27 avril 2017

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 00h30.

Le Secrétaire de séance,
Jeanine MENARD

Le Maire,
Régis LEFEUVRE